Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUITES DE LA FAILLITE DE CHOPAG SA

Le Conseil d'Etat demande 2,1 millions de francs pour le chauffage au bois du site de Marcelin à Morges

Afin d'assurer le chauffage du centre d'enseignement professionnel de Morges, sur le site de Marcelin, et de pouvoir payer les créanciers de la société en faillite Chopag SA, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 2,1 millions de francs. La solution retenue consiste, outre la reprise des installations de Chopag SA, à installer une chaudière à bois et à étendre le réseau de distribution de chaleur vers des anciens bâtiments du site de Marcelin tout en renonçant à relier l'hôpital

Constituée en mai 2000 sur l'impulsion du Département de la sécurité et de l'environnement, la société Chopag SA, entièrement en mains de l'Etat, avait pour mission de créer un chauffage à distance au bois pour le site de Marcelin et l'hôpital de Morges, avec possibilité d'extension aux quartiers nord-ouest de la ville. La société a réalisé le début de la première phase des travaux, soit la chaudière d'appoint au gaz et une partie du réseau à distance. Depuis novembre 2003, elle est en difficulté par manque de financement. Sa faillite a été prononcée en mai dernier.

Face aux engagements pris vis-à-vis des créanciers de Chopag SA et à la nécessité de mettre en place une installation pour garantir le chauffage des bâtiments du site (les installations existantes sont en fin de vie), le Conseil d'Etat a retenu l'option consistant à développer le réseau existant en l'étendant à plusieurs bâtiments anciens de Marcelin, à acheter une chaudière à bois et à raccorder la chaudière au gaz pour l'énergie d'appoint. De plus, indépendamment des coûts liés à l'échec du projet initial, le coût du kWh " bois " s'avère inférieur à celui d'une chaufferie à gaz centralisée. Cet écart sera plus prononcé en 2006 après l'introduction d'une taxe sur le CO2, sachant que le bois en sera exempté.

Avec la solution retenue par le gouvernement, l'hôpital maintient son indépendance en terme de chauffage. La construction de la conduite du réseau à distance entre Marcelin et l'hôpital (1,2 km) aurait coûté à elle seule 1,53 million de francs. Les chaudières de l'hôpital étant vétustes, leur renouvellement fera l'objet d'une demande de crédit séparée.

La chaudière à bois de Marcelin sera alimentée en pellets. Comparée aux plaquettes de bois, la technologie des pellets offre un gain de place de stockage, des investissements inférieurs et des simplifications d'exploitation. Cette solution permettra le développement d'une nouvelle technologie de chauffage au bois largement répandue en Suisse alémanique, en facilitant l'implantation d'une usine à production de pellet sur sol vaudois. Cela donnera un avantage économique en terme d'emploi et un nouvel essor pour le développement de la filière bois vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juillet 2005

DINF, François Marthaler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 DINF, Yves Golay, chef de la section travaux et énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), tél. 021 316 73 17

texte_marcelin